

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur Général de la Santé,
Monsieur le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
Monsieur le Président du Conseil scientifique,
Monsieur le Président du Haut Conseil de Santé Publique,

Je souhaite vous alerter sur la gravité de la situation à laquelle sont confrontés en ce moment même les patients hémodialysés dans les établissements de santé de niveau 3 : l'ensemble du monde associatif, les centres hospitaliers généraux non CHR, les établissements privés lucratifs. Ces établissements prennent en charge environ les deux tiers des hémodialysés en France, soit approximativement 35000 patients.

A l'heure actuelle et en raison de la pénurie, 80% à 90% de ces patients ne bénéficient pas de masques chirurgicaux protecteurs durant les séances de dialyse, alors que cette mesure est recommandée afin de minimiser le risque de transmission du COVID-19 par les sociétés savantes européenne et américaine et que les expériences chinoises et italiennes montrent qu'elle est strictement nécessaire.

Ces patients sont particulièrement fragiles et exposés au virus :

- Ils sont à très haut à risque d'avoir des formes graves et mortelles de COVID-19
- Ils sont souvent âgés et porteurs de plusieurs co-morbidités
- Ils sont astreints à se rendre en dialyse trois fois par semaine, pour des séances de 4 à 5 heures, ce qui les expose de façon récurrente à un risque de contamination majeur (transport, fréquentation d'un établissement de soin)
- Les séances se déroulent très majoritairement dans des salles communes, impliquant une promiscuité importante, qui renforce encore ces risques

Nous recevons de très nombreux témoignages d'inquiétude de ces malades, largement conscients de leurs fragilités, de la propagation de l'épidémie dans de nombreuses structures de dialyse, du défaut de protection qu'implique l'absence de masque, mais aussi du risque qu'en cas de forme grave de COVID-19 survenant dans les semaines à venir, l'accès aux réanimations leur sera difficile, voire impossible.

La conjonction de ces différents éléments doit conduire à ce que tout soit fait pour que ces patients ne contractent pas le virus et donc à systématiser le port d'un masque durant la séance.

De plus, le rationnement important des masques FFP2 implique que les personnels de dialyse n'ont pas la possibilité de porter ces masques durant les soins courants de dialyse des patients infectés par le COVID-19, qui sont de plus en plus nombreux. Infirmières, aides-soignants et néphrologues sont donc eux aussi très exposés.

Cette situation fait courir le risque imminent de pénurie de personnels soignants de dialyse, qui aurait des conséquences dramatiques pour les patients, puisqu'elle pourrait conduire à un rationnement de l'accès à la dialyse.

Le drame sanitaire, médical et humain qui se profile peut encore être évité, par la livraison sans délais des masques chirurgicaux pour chaque séance d'hémodialyse et pour tous les patients et de masques FFP2 pour les soignants en charge des dialysés infectés par le COVID-19.

Messieurs, les patients dialysés font partie des personnes fragiles parmi les fragiles, dont la survie dépend d'un soin qui les expose de façon importante au coronavirus. Merci de faire le nécessaire pour que toute la protection possible leur soit enfin apportée dans cette période difficile.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de recevoir nos salutations respectueuses.

Nathalie Mesny,
Présidente de Renaloo
www.renaloo.com